

Avis des membres de l'intersyndicale
SOLIDAIRES FINANCES et CGT FINANCES
au Comité Social d'Administration en formation spécialisée de la DDFIP de Lot et
Garonne du 24/06/2026, relatif à la « **Préfiguration du transfert de la mission
expertise du Pôle de Contrôle et d'expertise (PCE) vers le SIE (2027 – point
pour information** »

En vertu du Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.253-1, L.253-2 et R.254-39 à R.254-42 relatifs aux attributions des formations spécialisées (FSL) des comités sociaux d'administration (CSAL) ;

- le guide relatif aux comités sociaux d'administration et aux formations spécialisées de la fonction publique de l'État
- le document fourni pour la séance plénière intitulé « **Préfiguration du transfert de la mission expertise du Pôle de Contrôle et d'expertise (PCE) vers le SIE (2027 – point pour information** »

Considérant :

- que la direction nous présente un document intitulé « Préfiguration du transfert de la mission expertise du Pôle de Contrôle et d'expertise (PCE) vers le SIE (2027 – point pour information » dans les documents relatifs au CSA FS du 24 juin 2026
- que la direction lors de la consultation de la secrétaire adjointe du projet de l'ordre du jour du CSA FS du 22 juin 2026 pour validation de cet ordre du jour ce point était intitulé « **Présentation des lignes directrices de gestion du PCE (information)** »
- que les 2 organisations représentatives, après un 1^{er} mail en août 2025, ont transmis à la direction une nouvelle demande d'éclaircissements concernant cette réorganisation du service le 1^{er} juin dernier. Dans ces courriers nous avons fait part à la direction des interrogations des agents affectés au PCE sur le calendrier des opérations, le calibrage des emplois et grades concernés, les entretiens individuels pour qu'ils fassent connaître leurs desiderata quant aux missions qu'ils souhaitent exercer.

Les élus constatent :

- que la Direction a transformé le point mis à l'ordre du jour sans en informer les élus et la secrétaire
- que le document transmis montre que la direction avance dans le projet sans avoir au préalable informé les agents du PCE et les organisations syndicales
- que malgré nos demandes, nous en sommes toujours au même point
- que selon l'article L253-5 du CGFP relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics d'État, ces instances doivent être consultées en cas de réorganisations « petites » ou importantes » pour avis.

Ainsi, les membres de la FS tiennent à formuler les remarques suivantes.

En août 2025, les organisations syndicales du département ont écrit à la présidente du CSAL et CSA FS sur le sujet suite à un message de son adjointe dans le cadre de groupes de travail sur les missions de programmation, contrôle et expertise prévus en septembre 2025.

Les organisations représentatives du département faisaient déjà part à cette occasion des interrogations des agents affectés au PCE du fait que nous sommes en présence d'une véritable réforme de structuration dont l'exercice est cadré.

Le 9 juin dernier, un groupe de travail s'est tenu. Il avait pour but de notamment de " **clarifier ensemble ce qui devrait relever de la mission expertise actuellement conduite par le PCE et ayant vocation à être transférée au SIE, afin que ceci soit partagé et ajusté le cas échéant, à compter du mois de juillet prochain, sous le pilotage du chef du PUC et de son adjoint, c'est à dire sans changement de service à ce stade pour les collaborateurs en charge de la mission expertise**" alors même que les principaux intéressés n'ont toujours pas de réponse quant aux interrogations ci-dessus citées et que la direction n'a toujours pas effectué les entretiens individuels ni réuni de CSAL et CSA FS et donné de calendrier des opérations.

Le document fourni pour l'instance démontre à lui seul que la direction anticipe sur toutes les étapes en mettant en place une préfiguration qui n'a pas recueilli l'assentiment des agents concernés et qu'elle fait peser sur les chefs de services.

En vertu de l'article R254-74 du CGFP, Les membres des SOLIDAIRES FINANCES et CGT FINANCES PUBLIQUES attendent une réponse écrite de la direction aux interrogations des agents.

Ils demandent aussi que la préfiguration soit reportée à une date ultérieure.

Rappelons que lors du message de juillet 2025 la direction nous avait indiqué : "Soyez assurés que la DDFIP 47 s'attachera à la mise en place d'un dialogue constructif et apportera une réponse adaptée dans l'intérêt des agents concernés mais aussi de celui de notre département."

Comme nous vous l'avons rappelé dans notre message du 1^{er} juin 2026, pour un dialogue "constructif", terme auquel vous faisiez référence dans votre mail du 1^{er} juillet 2025, les agents du PCE doivent connaître la date de la réforme, le calibrage, le périmètre et leurs droits.